



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 31 juillet 2017

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1^{er} août 2017

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants par rapport au mois précédent due à une orientation à la hausse en fin de période : + 1,03 % pour le supercarburant et + 3,62 % pour le gazole. Dans le même temps, le prix du brut (brent mer du nord) s'apprécie de 4,1 points.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE est en chute à 365 \$/TM. Ce mois-ci, comme le mois précédent, la structure intègre une pondération des cotations BUTANE et PROPANE afin de se rapprocher de la réalité des produits intrants ainsi qu'une ligne détaillant les droits de douanes acquittés (à hauteur de 0,7 % de la valeur CAF en € du produit).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1440 \$ pour un € pour le gaz comme pour les carburants (+ 2,12 %).

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La faible hausse (+ 1,03 %) de la cotation est accompagnée par une hausse très légère du fret (+ 0,26 %) et d'une appréciation de l'euro (+ 2,12 %). Le premier et le troisième paramètre se compensent. En définitive, le prix CAF est en faible baisse de 1,14 point.

Le prix public est inchangé à 1,31 €/litre.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Le gazole

La cotation moyenne du gazole connaît une hausse plus sensible au cours du mois de juillet (+ 3,62 %). Cette hausse est à peine accentuée par celle du fret mais est contredite par l'appréciation de l'euro face au dollar (+ 2,12 %). La conjonction de ces paramètres induit une faible hausse du prix CAF de + 1,31 %. **Le prix de vente augmente de 1ct à 0,98 €/litre.**

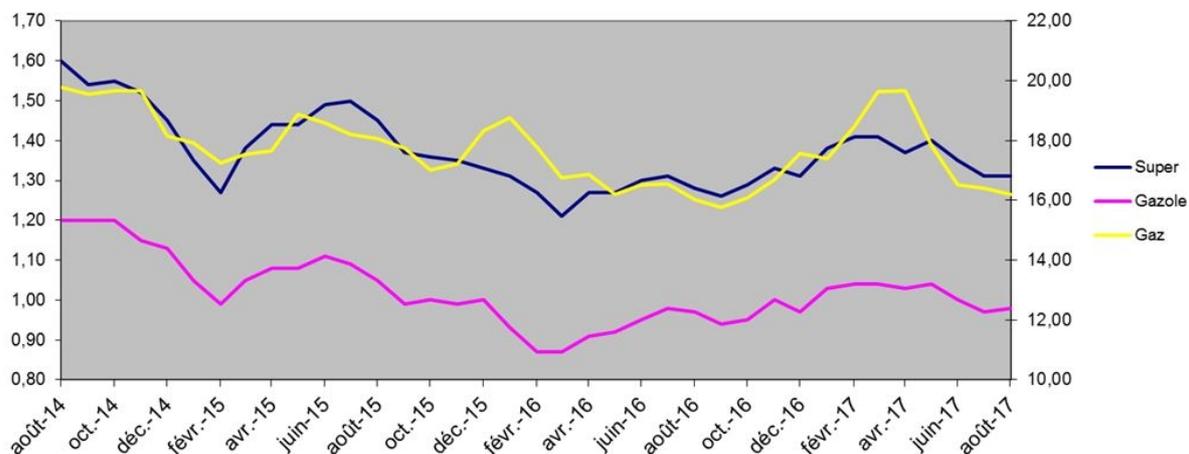
Le gaz

La cotation mensuelle (issue de la pondération) est en baisse sensible de 6,29 % et induit une baisse d'environ 27 cts du prix final. L'appréciation de l'euro (+2,12 %) est également responsable de la baisse du prix de la bouteille à hauteur de 11 cts. Le contrat de fret est inchangé. La révision à la hausse des frais de passage et d'embouteillage de ce produit est responsable d'environ 18 cts de hausse du prix final, largement compensée par les deux précédents paramètres. **Le prix final de la bouteille s'établit à 16,20 € contre 16,41 € le mois précédent.**

En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} août 2017 :

Libellé du produit	Prix au 1 ^{er} juillet 2017	Prix au 1 ^{er} août 2017	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,31	1,31	-
Gazole (€/litre)	0,97	0,98	+ 1,03 %
Gazole non routier (€/litre)	0,60	0,60	-
Pétrole Lampant (€/litre)	0,60	0,59	- 1,68 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,63	0,63	-
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,60	0,60	-
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	16,41	16,20	- 1,28 %

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974